

COOPÉRATION SYNDICALE SUD-SUD ET TRIANGULAIRE:

NOTRE CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

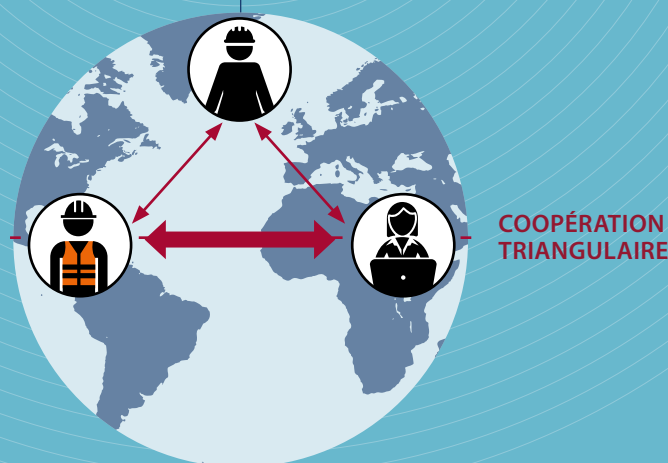
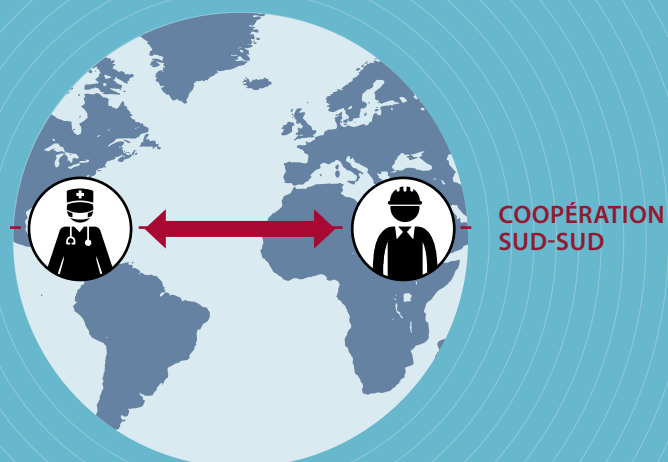


Les objectifs de développement durable (ODD)¹ constituent un élément central de l'agenda syndical car ils sont axés sur les droits humains, sont universellement pertinents et s'articulent autour des trois axes économique, social et environnemental.

Le mouvement syndical appelle à un **nouveau contrat social**² pour les gouvernements, les entreprises et les travailleurs-euses, doté d'un socle de garantie universelle du travail pour tou-te-s les travailleurs-euses. Cela signifie que les droits sont respectés, les emplois décents et assortis de salaires minimums vitaux et de la négociation collective, que les travailleurs-euses ont un certain contrôle sur le temps de travail, que la protection sociale est universelle, que la diligence raisonnable et la responsabilité doivent être au cœur des opérations commerciales et que le dialogue social assure des mesures de transition justes en matière de climat et de technologie.

Les ODD constituent une clé pour favoriser un nouveau modèle de développement que réclament les syndicats du monde entier. La coopération au développement, en ce compris la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire (SSTC), est un élément essentiel pour appuyer le changement dans cette voie.

Les syndicats sont fortement impliqués dans la SSTC par le biais de programmes couvrant un éventail de domaines cruciaux pour atteindre les ODD, comme les droits syndicaux, les droits liés à la santé et à la sécurité au travail, la protection sociale, l'égalité des genres, l'organisation des travailleurs-euses, le renforcement des processus de dialogue social et des relations de travail. Ce mémorandum détaille quelques-uns des programmes syndicaux de SSTC dans ces domaines, qui illustrent des contributions directes aux ODD et soulignent le lien avec les principes d'efficacité du développement.³



Le cadre de la coopération Sud-Sud, les syndicats globaux du Sud échangent des ressources, des compétences et des connaissances. La coopération triangulaire se produit quant à elle lorsque les syndicats globaux du Nord soutiennent ces échanges Sud-Sud.

MISE EN ŒUVRE DES DROITS SYNDICAUX



Cible 8

La défense des droits des travailleurs-euses constitue l'un des piliers de la cible 8 de l'ODD 8 (défendre les droits de tous-tes les travailleurs-euses, y compris les travailleurs-euses migrants-es). Les programmes de SSTC permettent aux syndicats d'appuyer la promotion des droits des travailleurs-euses, mais aussi d'améliorer les conditions de travail au niveau national et d'harmoniser les codes du travail au niveau régional.

Avec le soutien de la Centrale générale des syndicats libéraux de Belgique (CGSLB), l'Union d'action syndicale du Burkina Faso et l'Intersyndicale des travailleurs du Niger travaillent main dans la main depuis 2013. Elles comparent le droit du travail dans leurs pays respectifs afin d'améliorer les conditions de travail et de promouvoir l'uniformité de la législation du travail au niveau de l'Union économique et monétaire ouest africaine.

Au travers de la SSTC, elles abordent également la thématique de la migration de la main d'œuvre. Citons par exemple leur travail en Afrique occidentale, où vivent et travaillent plus de huit millions de migrant-e-s africain-e-s (soit 3 % de la population de la région).⁵ Les syndicats ont recours à la SSTC pour mieux aider ces migrant-e-s à s'organiser et à défendre leurs droits.

Soutenus par la Fédération générale du travail de Belgique (FGTB), les syndicats d'Afrique occidentale (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée Conakry, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Togo) et les syndicats marocains établissent des alliances sur les droits des travailleurs-euses migrant-e-s. Ils organisent des campagnes de sensibilisation destinées à leurs membres, analysent les données sur les tendances migratoires et partagent les bonnes pratiques sur la protection des travailleurs-euses migrant-e-s.⁶

«Les syndicats sont des acteurs clés du développement. Leur rôle de promoteurs des droits des travailleuses et travailleurs est essentiel pour assurer que personne ne soit laissé pour compte.»

Lais Abramo, Directeur,
Division des Politiques Sociales,
Commission économique
des Nations Unies
pour l'Amérique



RESPECT DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Dans les pays en développement, les réglementations sur la santé et la sécurité au travail sont souvent «obsoletes et fragmentées»; elles ne tiennent pas compte de la dimension de genre et ne dissuadent pas des violations.⁷ Cette situation a empiré dans le sillage de la mondialisation, en raison de la délocalisation accrue des activités économiques dangereuses pour la santé vers les pays en développement. Une fois de plus, l'ODD 8 reflète la nécessité de régler ce problème.

On estime à environ 107 000 le nombre de travailleurs-euses qui meurent chaque année de maladies liées à l'amiante. La plupart de ces personnes travaillent dans les pays en développement. L'initiative Sigtur (Southern Initiative on Globalisation and Trade Union Rights)⁸ - qui rassemble les syndicats de 35 pays du Sud pour défendre conjointement les réformes politiques - a lancé en avril 2018 une campagne mondiale contre l'utilisation de l'amiante⁹ pour:

- organiser des campagnes internationales et nationales pour promouvoir l'élimination de l'utilisation de toutes les formes d'amiante et des matériaux contenant de l'amiante ;
- décider de mener une campagne pour un «monde sans amiante», pour la santé et la sécurité de tou-te-s les travailleurs et travailleuses, de leurs familles et de leurs communautés; et
- décider de mener une campagne en faveur de produits alternatifs et de la transition des emplois de l'industrie locale.



PRINCIPES D'EFFICACITÉ DU DÉVELOPPEMENT

La mise en œuvre des droits des travailleurs-euses est au cœur même des solutions de croissance durable et à long terme; elle est en phase avec le principe de l'accent sur les résultats, en référence à «l'impact durable sur l'élimination de la pauvreté et la réduction des inégalités.»

MISE EN ŒUVRE DES SYSTÈMES DE PROTECTION SOCIALE



Cible 3

Cible 4

La protection sociale est au cœur de l'agenda des syndicats et constitue une priorité pour leurs programmes de SSTC. Ces programmes visent à renforcer le rôle clé que les syndicats peuvent jouer pour favoriser l'extension de la protection sociale.

La protection sociale est l'une des priorités du programme de SSTC entre la Confédération syndicale des travailleurs-euses des Amériques (CSA) et les syndicats haïtiens.¹⁰ Le programme a permis de former cinq syndicats pour la mise en place du Comité intersyndical sur la protection et la sécurité sociale. Ce comité s'engage dans des campagnes s'adressant à l'ensemble de la société, aux parlementaires et au gouvernement et promouvant la ratification de la Convention 102 de l'OIT sur les normes minimales de la sécurité sociale.

Cet exemple de programme de SSTC contribue indéniablement à la cible 3 de l'ODD 1 (mettre en place des systèmes de protection sociale appropriés au niveau national) et à la cible 4 de l'ODD 10 (adopter des politiques fiscales, salariales et de protection sociale).

«Avant, on en savait très peu sur la protection sociale, mais aujourd'hui, nous avons réussi à convaincre le ministre des Affaires sociales d'examiner le système de protection sociale avec nous.»

René Prével Joseph, secrétaire général, Confédération des travailleurs-euses haïtien-ne-s

FAVORISER L'ÉGALITÉ DES GENRES



La pauvreté et l'exploitation au travail ont souvent le visage d'une femme. Les femmes sont davantage victimes de discrimination sur le marché du travail¹¹ et perçoivent des salaires plus bas¹² que les hommes. Les syndicats croient fermement que le droit des femmes à participer pleinement à la vie économique, sociale et politique est essentiel pour atteindre l'égalité, la justice sociale, ainsi qu'une paix et une démocratie durables. Par conséquent, la contribution à l'ODD 5 est une priorité pour les syndicats et se reflète également dans leurs programmes de SSTC. Ces programmes abordent les inégalités entre les sexes sur le lieu de travail, défendent l'équilibre vie professionnelle-vie

privée et brisent l'exclusion des femmes travaillant dans des conditions précaires, comme les travailleuses domestiques.

Grâce à un programme soutenu par l'IIWE,¹³ des campagnes de l'India's National Domestic Workers Federation (NDWF) ont inspiré la South African Confederation of South African Workers' Unions (CONSAWU) pour initier une politique visant à intégrer des services de garde pour les enfants des travailleuses domestiques. L'expérience de la NDWF a apporté une solution au défi du syndicat sud-africain d'organiser les travailleuses domestiques avec des moyens limités.

ORGANISATION DES TRAVAILLEURS-EUSES



Cible 5

L'aide à l'organisation des travailleurs-euses est un volet essentiel des programmes de SSTC des syndicats. La défense par les syndicats du « plein emploi productif et du travail décent pour toutes et tous » est la clé de l'économie inclusive et solidaire et de la croissance économique soutenue (ODD 8, cible 10). La formalisation des travailleurs-euses informel-le-s s'inscrit dans le cadre de cette difficile entreprise. Selon les différents contextes, les travailleurs-euses du secteur informel ne sont pas toujours familiarisé-e-s avec les syndicats ni conscient-e-s de leurs droits et de la manière de les revendiquer auprès des autorités ou de leurs *employeurs de facto*.

Au Mozambique, CUT Brazil soutient le développement et l'action de l'Association of Operators and Workers of the Informal Sector (AEIMO). Avec le soutien de CUT Brazil, l'AEIMO a réussi à négocier l'inclusion des travailleurs-euses informel-le-s dans le système de sécurité sociale et le droit pour chacun-e d'entre eux-elles d'ouvrir des comptes bancaires.¹⁴

En 2012-2017, la Confédération syndicale du Congo (CSC) a acquis de l'expérience quant à plusieurs pratiques utiles grâce à la Confédération Syndicale des Travailleurs du Togo (CTTS), dans le contexte de l'organisation des travailleurs-euses de l'économie informelle. L'Institute for International Workers Education (IIWE) en Belgique a agi comme facilitateur de ce processus. Cette collaboration a permis à la CSC Congo d'organiser les vendeurs-euses de marché dans le secteur informel, selon le type d'activité et de produit plutôt que selon le secteur. Les vendeurs-euses ont mis en place des comités de base, qui ont confié à la CSC Congo le mandat de négocier avec le gouvernement concernant les améliorations des revenus et des conditions de travail. Ces négociations ont abouti. Les taxes ont diminué de 30 % et la moitié de ces taxes est à présent consacrée au nettoyage, à la sécurité et à l'amélioration de l'infrastructure des marchés.



PRINCIPES D'EFFICACITÉ DU DÉVELOPPEMENT

Contribuer à la mise en place ou à l'amélioration des systèmes de protection sociale en vue de renforcer l'appropriation des priorités de développement par les pays en développement.

FAVORISER LE DIALOGUE SOCIAL ET LES RELATIONS DE TRAVAIL

Le mouvement syndical demande aux gouvernements et aux entreprises d'établir un **nouveau contrat social**. Comme le souligne le rapport de la Commission mondiale sur l'avenir du travail,¹⁵ le dialogue social joue un rôle clé pour assurer la pertinence de ce contrat pour la gestion des changements en cours. Le dialogue social implique les gouvernements, les travailleurs-euses et les employeurs-euses dans le processus décisionnel, des problèmes de main-d'œuvre aux stratégies de développement plus larges. En tant que tel, il est un outil de gouvernance pour la mise en œuvre de l'ensemble de l'agenda des ODD et ne se limite pas à l'ODD 8.¹⁶

Les syndicats favorisent la création, le renforcement et l'institutionnalisation des processus du dialogue social - notamment grâce à la coopération SSTC.

En 1986, les confédérations syndicales d'Argentine, du Brésil, du Chili, de Bolivie, du Paraguay, d'Uruguay et du Venezuela ont mis en place la coordination des Centrales syndicales du commerce du cône Sud.¹⁷ Cette plateforme a permis l'adoption en 1998 de la Déclaration sociale et syndicale MERCOSUR. En 1999, une commission tripartite emploi et affaires sociales a été créée afin de garantir le respect de la Déclaration dans le cadre du Groupe de Marché commun du MERCOSUR.¹⁸ Cela a conduit en 2015 à la mise à jour de la Déclaration sociale et du travail, établissant ainsi un seuil minimum pour les droits syndicaux des travailleurs-euses du MERCOSUR.

La promotion des relations de travail est particulièrement difficile dans les zones de libre-échange (ZLE) où les gouvernements autorisent généralement les entreprises à ne pas tenir compte des réglementations en matière d'emploi. En Haïti, les entreprises opérant en ZLE emploient plus de 40 000 travailleurs-euses.¹⁹ Elles violent fréquemment les droits syndicaux et excluent les syndicats en établissant des comités d'entreprise.

Les syndicats haïtiens participent à un programme de SSTC mené par la CSA pour renforcer leur représentation dans les entreprises opérant dans les zones de libre-échange. En 2015, ces efforts ont conduit à une augmentation de la représentation syndicale dans 15 des 27 entreprises en ZLE. Dans le cadre de ce programme, la CSA et les syndicats haïtiens ont mis en place une série de programmes de renforcement des capacités, ce qui a permis depuis 2013 d'organiser plus de 17 000 travailleurs-euses de différents secteurs. En outre, les syndicats ont créé un comité intersyndical pour le respect des droits des travailleurs-euses dans les zones d'exportation. Ce comité se compose de quatre syndicats haïtiens,²⁰ qui documentent les plaintes concernant les conditions de travail et engagent le dialogue avec les employeurs.²¹

DIALOGUE SOCIAL



PRINCIPES D'EFFICACITÉ DU DÉVELOPPEMENT

Le soutien au processus de dialogue social est tout à fait conforme aux **partenariats de développement inclusif**, ainsi qu'au principe de **transparence et de responsabilité**, en ce qu'il «reconnait le rôle différent et complémentaire de tous les acteurs» et en particulier pour les partenaires sociaux.

RECOMMANDATIONS

Au-delà de la rhétorique sur le PIB, les syndicats exigent un modèle de développement fondé sur les droits et permettant de lutter contre les écarts croissants en termes d'inégalité et de transition globale. Grâce à leur engagement de longue durée, les programmes syndicaux de coopération SSTC contribuent directement à la réalisation de cet objectif, en ligne avec les ambitions des ODD.

Par conséquent, les syndicats appellent les acteurs de la SSTC à:

PRIORISER

l'Agenda pour le travail décent et les ODD portant sur la justice climatique (notamment les ODD 1, 5, 8, 10, 13 et 16) dans tous les projets et programmes.

IMPLIQUER

les syndicats et les partenaires sociaux dans les dialogues sur les politiques, dans la définition des priorités et des stratégies de mise en œuvre, mais aussi dans le suivi et l'évaluation des résultats.

SOUTENIR

le renforcement des capacités des partenaires sociaux dans la mise en œuvre des ODD.



Mondiaal **FNV**



Cette publication a été élaborée avec l'aide de FNV Mondiaal et de l'Union européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité de CSI/RSCD et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de FNV Mondiaal ou de l'Union européenne.

Le Réseau syndical de coopération au développement est une initiative de la Confédération syndicale internationale
dce@ituc-csi.org | www.ituc-csi.org/development-cooperation
Twitter: @TUDCN_RSCD | Facebook: @TUDCN.RSCD

NOTES ET RÉFÉRENCES

- ¹ La liste complète des objectifs, des cibles et des indicateurs des ODD est disponible sur la plateforme de connaissances de l'Organisation des Nations Unies pour les objectifs de développement durable (uniquement en anglais): <https://sustainabledevelopment.un.org/?menu=1300>
- ² Déclaration du 4^e Congrès de la CSI, décembre 2018: <https://www.ituc-csi.org/IMG/pdf/ituc-congress2018-fr.pdf>
- ³ Principes adoptés en 2016 lors de la réunion de haut niveau de Nairobi du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement (PMCED): «appropriation des priorités de développement revient aux pays en développement», «accent sur les résultats», «partenariats de développement inclusif», «transparence et la responsabilité réciproque» <http://effectivecooperation.org/about/principles/>
- ⁴ Informations complémentaires sur le projet «Des partenaires sociaux plus forts pour améliorer le dialogue social en contribuant à des conditions de travail plus favorables pour les travailleurs-euses vulnérables dans l'économie formelle et informelle, avec un accent particulier sur les femmes et les jeunes»: https://www.ituc-csi.org/IMG/pdf/fich-v4_fr_cgslb.pdf
- ⁵ <https://www.iom.int/west-and-central-africa>
- ⁶ Les organisations concernées sont affiliées à la CSI Afrique dans les pays susmentionnés (liste disponible ici: <https://www.ituc-africa.org/-/ITUC-AFRICA-Network-.html?lang=fr>). Informations complémentaires sur la coopération triangulaire soutenue par la Fédération Générale du Travail de Belgique (FGTB): <https://www.ifsi-isvi.be/wp-content/uploads/2018/10/FR-Jaarrapport-ISVI-2017-print.pdf>
- ⁷ Ncube F. & Kanda A. (2018), «Current Status and the Future of Occupational Safety and Health Legislation in Low- and Middle-Income Countries» (Statut actuel et avenir de la législation sur la sécurité et la santé au travail dans les pays à faibles et moyens revenus), *Safety and Health at Work*, Volume 9, Issue 4, décembre 2018, Pages 365-371.
- ⁸ Voir <https://www.sigetur.com/>
- ⁹ Sigetur, Communiqué on Asbestos (Communiqué sur l'amiante), Congrès de Buenos Aires, avril 2018.
- ¹⁰ Organisations participant au projet : Confédération des travailleurs-euses haïtien-ne-s (CTH), Confédération des travailleurs-euses des secteurs public et privé (CTSP), Confédération tahitienne des Syndicats (CSH), Coordination nationale des ouvriers-ères haïtien-ne-s (CNOHA) et Batay Ouvryè. Le projet bénéficie de l'appui financier et technique des syndicats du Sud et du Nord. Pour en savoir plus sur le projet, consultez <http://csa-si.org/NormalNews.asp?pageid=11544>
- ¹¹ Avec 48,5 % en 2018, le taux de participation des femmes à la population active mondiale est inférieur de 26,5 % à celui des hommes. OIT, Tendances de l'emploi des femmes (2018) https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/---publ/documents/publication/wcms_619597.pdf
- ¹² Globalement, l'écart de rémunération atteint en moyenne 20%. OIT, Rapport mondial sur les salaires 2018/19 - quelles sont les causes des écarts salariaux entre les hommes et les femmes? https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/---publ/documents/publication/wcms_650650.pdf
- ¹³ De Bruyn T. & Huyse H., (2017), «Unlocking the potential of Southern Trade Unions through South-South Cooperation: Experiences from the IIWE South-South Exchange Programme» (Libérer le potentiel des syndicats du Sud par le biais de coopération Sud-Sud: expériences du programme d'échange Sud-Sud de l'IIWE) Synthèse, HIVA-KU Leuven.
- ¹⁴ Pavan R. (2018), «CUT Brazil et la Coopération Sud-Sud» dans *Policy Research on Operationalizing People-Oriented South-South Development Cooperation* (Recherche politique sur l'opérationnalisation d'une coopération au développement Sud-Sud orientée vers les personnes), CSO Partnership for Aid Effectiveness et The Reality of Aid, pp. 61-71.
- ¹⁵ Rapport de la Commission mondiale de l'OIT sur l'avenir du travail, «Work for a brighter future» (en Anglais), https://www.ilo.org/global/publications/books/WCMS_662410/lang--fr/index.htm
- ¹⁶ RSCD/OIT (2017), Document de réflexion: le dialogue social en tant que moteur et instrument de gouvernance pour le développement durable, CSI, Bruxelles.
- ¹⁷ Liste complète des membres du Coordinateur: <https://www.coordinadoraconosur.org/course/view.php?id=7§ion=2>
- ¹⁸ Powell S. (2008), *An Analysis of MERCOSUR's Effects on the Environment, Labor Standards, Indigenous Populations, and Health*, Ninth Annual Legal and Policy Issues in the Americas Conference (Analyse des effets du MERCOSUR sur l'environnement, les normes du travail, les peuples autochtones et la santé ; Neuvième conférence annuelle sur les questions légales et politiques dans les Amériques, 26-28 mai 2008, Rio de Janeiro.
- ¹⁹ CASR, 2018, «Organising and Decent Work: Joint Project Supporting the Strengthening of the Haitian Trade Union Movement – Phase I», (Organisation et travail décent: projet conjoint soutenant le renforcement du mouvement syndical haïtien - Phase I) Rapport 2017-2018.
- ²⁰ Syndicats impliqués dans le comité: Confédération des travailleurs-euses haïtien-ne-s (CTH), Coordination syndicale haïtienne (CSH), Confédération des travailleurs-euses des secteurs public et privé (CTSP) et Coordination nationale des ouvriers-ères haïtien-ne-s (CNOHA).
- ²¹ Informations complémentaires sur le projet (en Anglais): <http://csa-csi.org/NormalNews.asp?pageid=11544>